

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°CA-2025-06-05

Le 23 juin 2025 à 18h00, le Conseil d'Administration de la Régie des Eaux DLVAgglo, dûment convoqué par courriel, en date du 16 juin 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, salle du Conseil Municipal de la Mairie de Manosque.

Présents : Monsieur Gérard AURRIC, Monsieur Guy BURLE, Madame Claudie DECONIHOUT, Monsieur Ismail EL OUADGHIRI, Monsieur Serge FAUDRIN, Monsieur Pierre FISCHER, Monsieur Camille GALTIER, Madame Béatrice GARCIA, Madame Marion MAGNAN, Monsieur Alex PIANETTI, Madame Emmanuelle PRADALIER, Madame Lise RAOULT, Madame Séverine REYNE, Madame Andrée ROUVIERE.

Absents excusés : Monsieur Benoît GAUVAN, Monsieur André MILLE, Monsieur Jean-Luc QUEIRAS, Madame Laureen VOTRUBA.

Absents : Monsieur Paul AUDAN, Monsieur Claude CHEILAN, Madame Nadine GRILLON,

Secrétaire de séance : Madame Andrée ROUVIERE

Le quorum est atteint.

CA-2025-06-05- RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DE LA REGIE DES EAUX DLVAgglo

La Régie des Eaux DLVAgglo a été créée le 14 novembre 2023 par délibération du conseil communautaire DLVAgglo, pour l'exploitation des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif, non exploités en délégation de service public, au 1^{er} janvier 2024.

Le rapport d'activité ci-annexé est donc le reflet du premier exercice, il reprend l'ensemble des indicateurs permettant par la suite, l'établissement des RPQS 2024 de DLVAgglo.

Ceci étant exposé,

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° CC-33-11-23 en date du 14 novembre 2023 du Conseil Communautaire DLVAgglo portant création de la Régie des Eaux DLVAgglo à compter du 1^{er} janvier 2024,

VU la délibération n° CC-5-04-25 en date du 08 avril 2025 du Conseil Communautaire DLVAgglo modifiant les statuts de la Régie des Eaux DLVAgglo,

VU l'article 5.3 des statuts de la Régie des Eaux DLVAgglo,

CA-2025-06-05- RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DE LA REGIE DES EAUX DLVAgglo

VU le rapport d'activité 2024 de la Régie des Eaux DLVAgglo et entendu la présentation,

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir :

- **ADOPTER** le rapport d'activité 2024 de la Régie des Eaux DLVAgglo ci annexé,
- **AUTORISER** le Directeur à signer tout acte pour l'exécution de cette délibération.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de l'intercommunalité : www.dlva.fr

Le Président,
Serge FAUDRIN





RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

**Régie des Eaux
DLVAgglo**

Place de l'Hôtel de Ville
04 100 Manosque Cedex
www.dlva.fr



L'ANNÉE 2024 EN CHIFFRES

LA RÉGIE A FIN 2024



EAU POTABLE

TERRITOIRE

25 communes
65 141 habitants permanents
36 540 abonnés
76,7% rendement des réseaux d'eau potable

PATRIMOINE

3 usines de potabilisation
24 captages (sources ou forages)
61 réservoirs, bâches
977 km de réseaux (hors branchements)
4,3 millions m³ d'eau consommée

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

TERRITOIRE

24 communes
56 777 habitants permanents
31 245 abonnés

PATRIMOINE

27 stations d'épuration
47 postes de refoulement
505 km de réseaux
3,4 millions m³ d'eau traitée sur les STEP > 2 000 EH

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

TERRITOIRE

25 communes
3 874 habitants permanents

PATRIMOINE

2 778 installations individuelles

MAINTENIR UN PRIX DE L'EAU ÉQUITABLE

3,85 € TTC le m³ en 2024

Pour une consommation annuelle de 120 m³ en eau et assainissement collectif

Prix moyen en France (strate de population de 50 000 à 100 000 habitants)

4,85 € TTC le m³

INVESTIR POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE

8,9 M€ en 2024

Eau potable : **7,172 M€**

Assainissement : **1,709 M€**

Investissements financés sur fonds propres et via l'emprunt



*Construction de la nouvelle usine intercommunale de
Précombaux*

SOMMAIRE

1- LES MISSIONS ET LA GOUVERNANCE DE LA RÉGIE DES EAUX DLVAgglo	4
2- LE SERVICES AUX ABONNÉS	6
3- LES RESSOURCES EN EAU DU TERRITOIRE	10
4- LES ENJEUX DE LA QUALITÉ DE L'EAU ET DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION.....	13
5- LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES	18
6- LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	23
7- LES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS	25
8- LES PROJETS STRUCTURANTS	27
9- LA TARIFICATION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT.....	30
10- LE BILAN DE NOS INDICATEURS.....	31

1- LES MISSIONS ET LA GOUVERNANCE DE LA RÉGIE DES EAUX DLVAgglo

Dans un souhait d'harmonisation des modes de gestion, et dans l'intérêt du service aux usagers, la communauté d'agglomération DLVAgglo a créé une régie communautaire **unique** d'eau et d'assainissement, à personnalité morale et à autonomie financière, Etablissement Public Industriel et Commercial, à compter du 1er janvier 2024 dénommée « Régie des Eaux DLVAgglo » pour assurer l'exploitation de ces services sur le périmètre de la communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération, non exploité en délégation de service public.

De par ses statuts, la Régie des Eaux DLVAgglo assure le pilotage du petit cycle de l'eau, ce qui lui permet d'accompagner le développement des projets du territoire, de pérenniser la gestion du patrimoine en pilotant les mises à jour des schémas directeurs et de mettre en œuvre les politiques publiques structurantes.

La Régie des Eaux DLVAgglo a en charge notamment :

Service public eau potable

- La production, le transport, le stockage, la distribution d'eau destinée à la consommation humaine,
- La définition du schéma de distribution d'eau potable visé à l'article L.2224-7-1 du CGCT,
- L'établissement du diagnostic territorial visé à l'article L.2224-7-2 du CGCT,
- La préservation de la ressource,
- La maintenance, l'entretien et le renouvellement des biens affectés ou acquis ou réalisés par elle en cours d'exploitation.

Service public d'assainissement non collectif

- Le contrôle de conception et de réalisations des installations neuves ou réhabilitées, diagnostic puis contrôles périodiques de bon fonctionnement,
- Contrôle des installations lors de transactions immobilières,
- La fixation des prescriptions techniques.

Service public d'assainissement collectif

- L'établissement du schéma d'assainissement collectif,
- Le contrôle des raccordements au réseau public de collecte,
- La collecte, le transport et l'épuration des eaux usées,
- L'élimination des boues produites,
- Les travaux de mise en conformité des ouvrages,
- La maintenance, l'entretien et le renouvellement des biens affectés ou acquis ou réalisés par elle en cours d'exploitation.

Pour les trois services :

- La gestion technique, administrative, juridique et financière du service afférentes à l'exploitation des installations et à la gestion de ce service public,
- Aux rapports avec les abonnés,
- Aux relations avec les tiers extérieurs (administrations, fournisseurs etc)
- Ainsi que la réalisation des investissements nécessaires.

La Régie des Eaux DLVAgglo est pilotée par un Conseil d'Administration et une direction générale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le CA de la Régie des Eaux DLVAgglo est composé de 21 membres ayant tous voix délibérative :

19 élus de DLVAgglo :

- **Serge FAUDRIN** (Maire de Villeneuve) – [Président](#)
- **Benoît GOUIN** (Maire de Le Castellet) – [Vice-Président](#)
- **Nadine GRILLON** (Maire de Saint-Laurent du Verdon) – [Vice-Présidente](#)
- Paul AUDAN (Maire de Gréoux-Les-Bains)
- Gérard AURRIC (Maire de Valensole)
- Guy BURLE (Maire d'Esparron de Verdon)
- Claude CHEILAN (Maire de Vinon sur Verdon)
- Claudie DECONIHOUT (Maire de Puimichel)
- Jérôme DUBOIS (Maire de Volx)
- Ismail EL OUADGHIRI (Manosque)
- Pierre FISCHER (Maire de Montfuron)
- **Camille GALTIER** (Maire de Manosque et Président DLVAgglo)
- Benoît GAUVAN (Maire d'Oraison)
- Marion MAGNAN (Manosque)
- André MILLE (Maire de Pierrevet)
- Alex PIANETTI (Maire d'Allemagne en Provence)
- Emmanuelle PRADALIER (Manosque)
- Jean-Luc QUEIRAS (Maire de Sainte-Tulle)
- Lise RAOULT (Manosque)

1 représentante d'association de consommateurs :

- Renée LEYDET (UFC que choisir)

1 représentant du personnel :

- Sera désigné en 2025

LES CHIFFRES CLÉS

- **6** réunions du Conseil d'Administration
- **79** délibérations

C'est au Conseil d'Administration que les sujets stratégiques liés à la gestion de l'eau potable et de l'assainissement sont délibérés (préservation de la ressource, tarification, investissements, etc...)

Toutes les délibérations du Conseil d'Administration sont publiées et accessibles à tous dans le respect de transparence et de libre accès à l'information.

2- LE SERVICES AUX ABONNÉS

Continuité de service et relation de proximité sont les deux piliers qui ont porté les 80 collaborateurs chargés au quotidien d'accompagner les abonnés des services de l'eau et de l'assainissement.

L'ACCUEIL PHYSIQUE DES USAGERS

3 points d'accueil du public sont à disposition des usagers sur le territoire :

Villeneuve

1, rue du Château

Ouvert du lundi au jeudi

Riez

Route de Quinson

Ouvert le mercredi



Manosque

Place du Docteur Joubert

Ouvert du lundi au mercredi,
et vendredi

L'AGENCE EN LIGNE (AEL)

Les abonnés peuvent se connecter à l'AEL pour :

- Visualiser leurs consommations,
- Consulter leurs factures, les payer en ligne,
- Adhérer au prélèvement automatique,
- Déclarer une auto-relève,
- Porter une requête, réclamation,
- ...



LES ABONNÉS

Fin 2024 et hormis pour l'assainissement collectif de Vinon sur Verdon (délégation de service public de DLVAgglo à Suez), la Régie des Eaux DLVAgglo gère l'ensemble des abonnés et usagers des services d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif des 25 communes de DLVAgglo :

36 540 abonnés
eau potable

31 245 abonnés
assainissement collectif

2 778 usagers
assainissement non
collectif

Le détail à fin 2024 est le suivant :

Commune	Population totale (Insee)	Population saisonnière de pointe	Abonnés eau potable	Abonnés assainissement collectif	Usagers assainissement non collectif
Allemagne en Provence	555	752	411	406	66
Brunet	298	264	79	64	66
Corbières	1 322	160	679	642	31
Entrevennes	172	300	127	80	66
Esparron de Verdon	390	2 828	601	288	244
Gréoux-Les-Bains	3 127	16 484	2 130	1 825	104
La Brillanne	1 130	120	565	490	59
Le Castellet	306	160	188	173	11
Manosque	23 424	3 176	12 156	11 487	529
Montagnac-Montpezat	412	2 604	491	388	89
Montfuron	229	140	113	66	39
Oraison	6 157	816	3 455	3 315	39
Pierrevert	4 053	532	2 154	1 927	141
Puimichel	255	284	194	171	38
Puimoisson	675	712	553	516	79
Quinson	396	1 932	534	454	52
Riez	1 664	2 160	1 296	1 216	180
Roumoules	745	612	485	457	44
Saint-Laurent du Verdon	90	1 116	106	99	6
Saint-Martin de Brômes	646	720	355	341	60
Sainte-Tulle	3 617	360	1 857	1 750	92
Valensole	3 215	2 096	1 785	1 547	371
Villeneuve	4 471	280	2 111	1 834	173
Vinon sur Verdon	4 490	904	2 316	Suez	144
Volx	3 302	464	1 799	1 709	55
TOTAL	65 141	39 976	36 540	31 245	2 778

Les abonnés gérés par la Régie des Eaux DLVAgglo représentent près de **40%** de la population des Alpes-de-Haute-Provence

LES INDICATEURS D'ACCUEIL DU SERVICE ABONNÉS

25 010 connexions à l'AEL en 2024, dont :

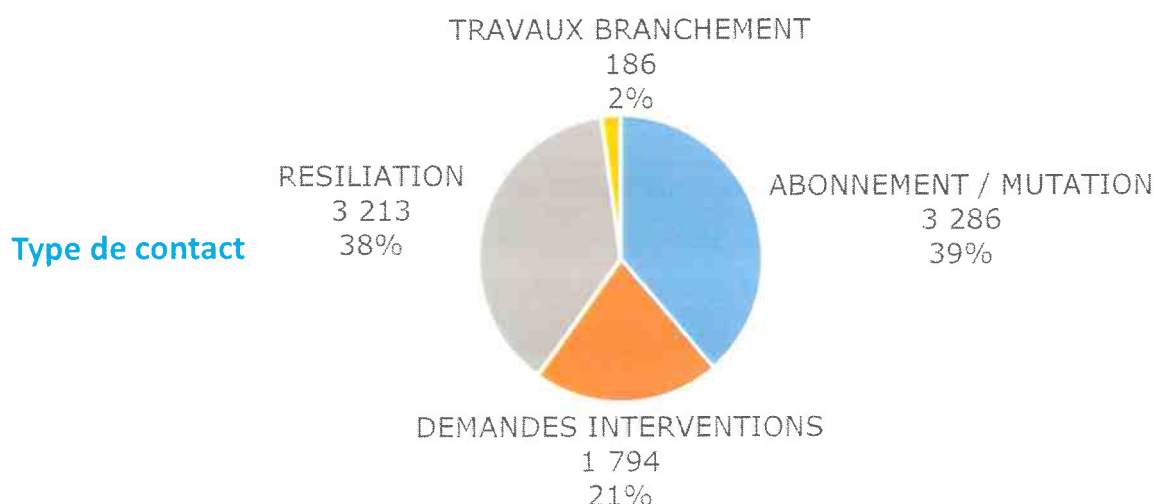
- **508** demandes de prélèvement,
- **1 444** demandes de mensualisation
- **3 418** paiements en ligne
- **600** auto-relèves

Indicateurs de l'Agence en Ligne

La Régie des Eaux DLVAgglo s'attache à répondre au mieux aux attentes et besoins des usagers.

Les demandes les plus courantes, **8 500** contacts en 2024, ont été initiées par :

- **1 221** passages aux accueils,
- **5 196** appels téléphoniques,
- **1 262** mails,
- **821** autres.



Délai maximal d'ouverture des branchements et taux de respect

Dans son règlement, la Régie s'engage à fournir l'eau dans un délai de **2 jours ouvrés** après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

87,9% des demandes ont été traitées dans les délais pour ce 1^{er} exercice.

Indicateur Sispea P152.1

Taux de réclamations

1,04 requête pour 1 000 abonnés en eau potable.

Indicateur Sispea P155.1

0,54 requête pour 1 000 abonnés en assainissement collectif.

Indicateur Sispea P258.1

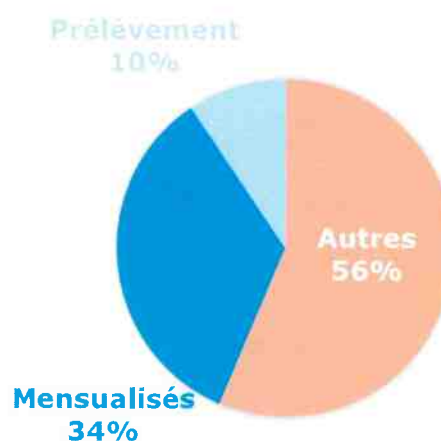
Cet indicateur reprend les réclamations **écrites** de toute nature relatives aux services, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées aux règlements de service).

LA FACTURATION

La facturation est établie et envoyée à chaque abonné deux fois par an (sauf pour les mensualisés). Parmi les missions effectuées, ce service gère les anomalies, instruit les demandes de dégrèvements, accompagne les usagers en lien avec l'Agence comptable en proposant des solutions pour faciliter le règlement des sommes dues, notamment en proposant la mensualisation qui permet de répartir les paiements sur l'année et non deux fois par an à la réception de la facture.

En 2024, **197** dossiers de surconsommation ont été traités. **146** ont fait l'objet d'un écrêtement de consommation dans le cadre de la loi Warsmann.

MODE DE REGLEMENT DES FACTURES

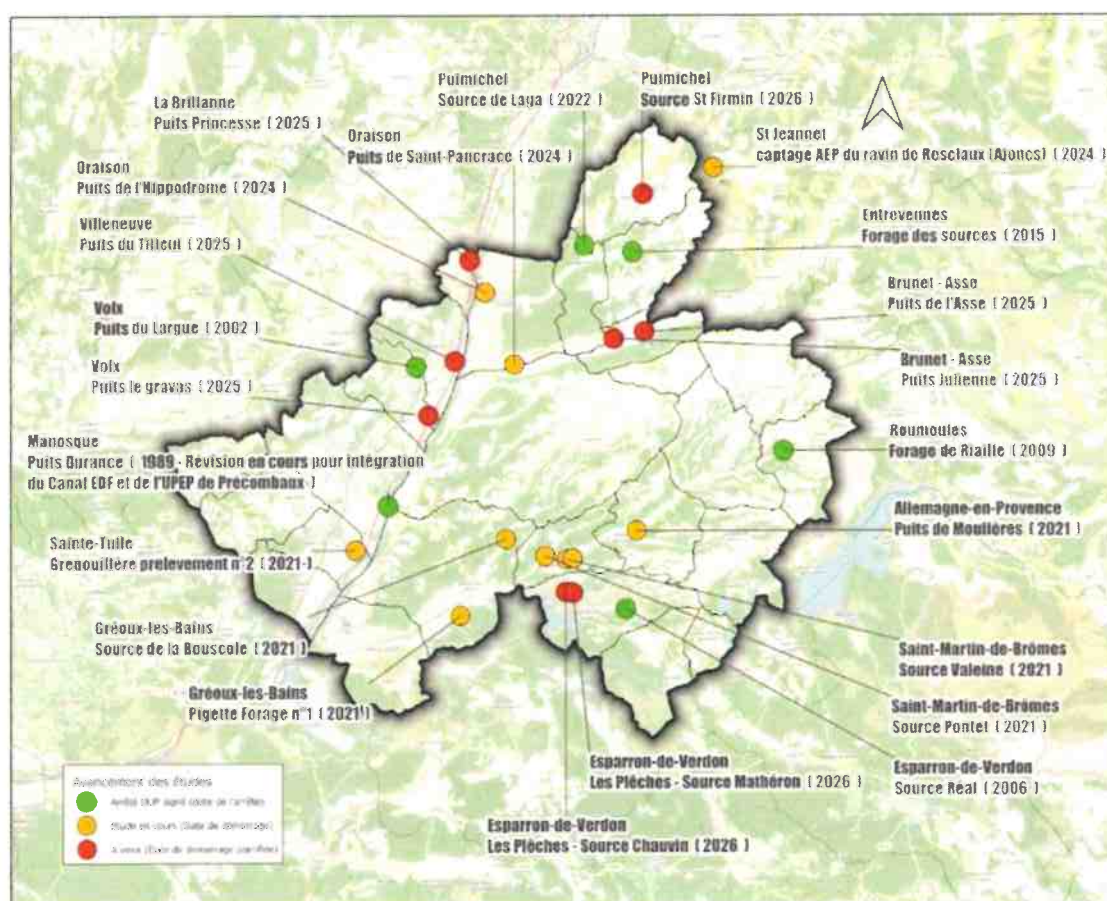


3- LES RESSOURCES EN EAU DU TERRITOIRE

LES CAPTAGES LOCAUX

Pour assurer la production d'eau potable sur le territoire, 24 captages (puits, sources ou livraison d'eau brute) sont mobilisés. La Régie a poursuivi en 2024 la mise en conformité des procédures de déclaration d'utilité publique (DUP) menées au préalable par DLVAgglo, toutefois la grève des hydrogéologues agréées amorcée fin 2023, toujours en vigueur sur l'ensemble de l'année 2024, a ralenti l'avancée de ses procédures déjà longues.

L'avancée des différentes procédures est la suivante :



66,4% est l'indice d'avancement de protection de la ressource, consolidé sur le périmètre de la Régie.

Indicateur Sispea P108.3

Les volumes prélevés en 2024 sont les suivants par captage :

Commune	Ouvrage - Ressource	Usine de potabilisation	Volume 2024 (m³)
Allemagne en Provence	Puits des Moulières		37 017
Brunet	Puits de Brunet		6 347
Brunet	Forage de la Julienne		312
Entrevennes	Forage "des Sources"		6 151
Entrevennes	Source Ravin de Reclaux (alimentation hameau Ajoncs)		7 525
Esparron de Verdon	Source Réal		29 565
Esparron de Verdon	Sources Chauvin et Matheron		10 326
Gréoux-Les-Bains	Pigette		468 679
Gréoux-Les-Bains	Source "Bouscole"		150 896
Gréoux-Les-Bains	Pontoise - Achat eau brute SCP		4 285
La Brillanne	Puits "Princesse"		81 778
Manosque	Prélèvement canal EDF – Usine de Précombaux	UPEP de Précombaux	45
Manosque	Point de Livraison SCP – Usine de Précombaux	UPEP de Précombaux	1 006 417
Manosque	Puits "Durance"		1 702 975
Oraison	Puits de l' Hippodrome – Usine Hippodrome	Filtration hippodrome	623 780
Oraison	Forage de Saint-Pancrace		19 773
Saint-Martin de Brômes	Source Pontet		29 488
Saint-Martin de Brômes	Source Valeine et Fontaine Blanche		6 282
Sainte-Tulle	Puits les Grenouillères		235 416
Villeneuve	Ressource DURANCE		360 426
Vinon sur Verdon	Prélèvement EDF canal de Provence – Usine de Vinon	UPEP de Vinon	338 085
Volx	Ressource DURANCE (Le gravas)		236 069
Volx	Ressource LARGUE		1 419
TOTAL			5 363 056

-2,2% est la diminution du volume prélevé à périmètre équivalent par rapport à 2023

LES VOLUMES IMPORTES POTABILISÉS (SCP)

En complément des ressources propres, la Régie importe de l'eau potable de la Société du Canal de Provence pour alimenter plusieurs communes selon la répartition suivante :



+2% est l'augmentation du volume importé à périmètre équivalent par rapport à 2023

Commune	Volume 2024 (m³)
Montagnac-Montpezat	72 818
Puimoisson	49 844
Quinson	71 143
Riez	119 068
Roumoules	38 495
Saint-Laurent du Verdon	8 364
Valensole	252 566
Total	612 298

Des transferts entre communes de la Régie sont également réalisées au fur et à mesure du développement des interconnexions :

Commune d'import	Provenance
Brunet	Valensole
Corbières	Sainte-Tulle
Esparron de Verdon	Quinson
Gréoux-Les-Bains	Valensole
Le Castellet	Oraison
Manosque	Pierrevet
Montfuron	Pierrevet
Pierrevet	Manosque
Puimichel	Le Castellet
Sainte-Tulle	Manosque



Chantier d'interconnexion entre Oraison et le Castellet (2023)

LE BILAN DES RESSOURCES UTILISÉES

Le bilan des ressources utilisées pour la mise en distribution est le suivant :



4- LES ENJEUX DE LA QUALITÉ DE L'EAU ET DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

LA QUALITÉ DE L'EAU

L'eau distribuée à la population est le produit alimentaire le plus contrôlé dans notre pays.

Les résultats du contrôle sanitaire réalisé par l'ARS sont publiés au fur et à mesure sur le site de la Direction Générale de la Santé :

<https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

Une fois par an, les abonnés reçoivent avec leur facture la note de synthèse annuelle sur la qualité de l'eau rédigée par l'ARS, qui reprend l'ensemble des éléments issus des contrôles (bactériologie, nitrates, pesticides,...)



764 contrôles ont été réalisés en 2024

dont seulement 3 analyses non conformes en microbiologie (2 à Entrevennes et 1 à Puimichel)

aucune non-conformité en physicochimie

99,96% est le taux de conformité microbiologique, consolidé sur le périmètre de la Régie.

Indicateur Sispea P101.1

100% est le taux de conformité physicochimique, consolidé sur le périmètre de la Régie.

Indicateur Sispea P102.1

Qualité de l'eau : analyses concernant les PFAS dits « polluants éternels »

En partenariat avec l'ARS, une campagne de détection sur les eaux brutes a été amorcée en 2023 pour la Brillanne et Villeneuve. Elle s'est poursuivie sur l'ensemble des communes en 2024 et début 2025.

A la date de rédaction de ce rapport d'activité, tous les résultats sont connus et les analyses montrent l'absence ou d'infimes traces, en tout état de cause à des teneurs bien inférieures aux normes fixées par la réglementation.

LES RÉSEAUX ET OUVRAGES DE DISTRIBUTION

CONNAITRE NOTRE PATRIMOINE

La connaissance du patrimoine enterré est primordiale pour orienter la politique de renouvellement du réseau.

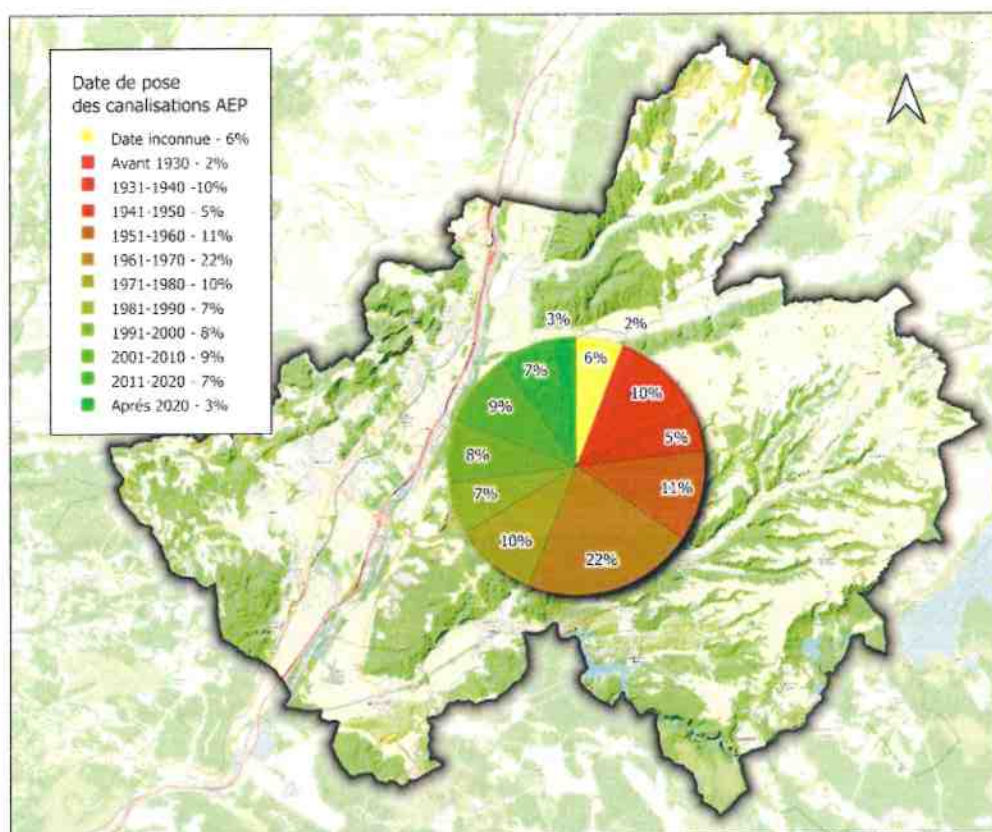
L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, calculé sur 120 points, rend compte de l'existence du descriptif détaillé des réseaux défini par le décret du 27 janvier 2012 (linéaire par tronçon, diamètre, matériaux, date ou période de pose, etc...). L'indice doit être au minimum à 40 points pour considérer que le descriptif existe.

977 km de réseaux d'eau potable (hors branchements)

114,66 sur 120, est l'ICGP consolidé sur le périmètre de la Régie.

Indicateur Sispea P103.2b

A fin 2024, la répartition de l'âge des réseaux est précisée dans le graphique ci-dessous, 19% du linéaire a moins de 25 ans, 39% moins de 50 ans.



LE RENDEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

76,7% est le rendement 2024 consolidé sur le périmètre de la Régie.

Indicateur Sispea P104.3

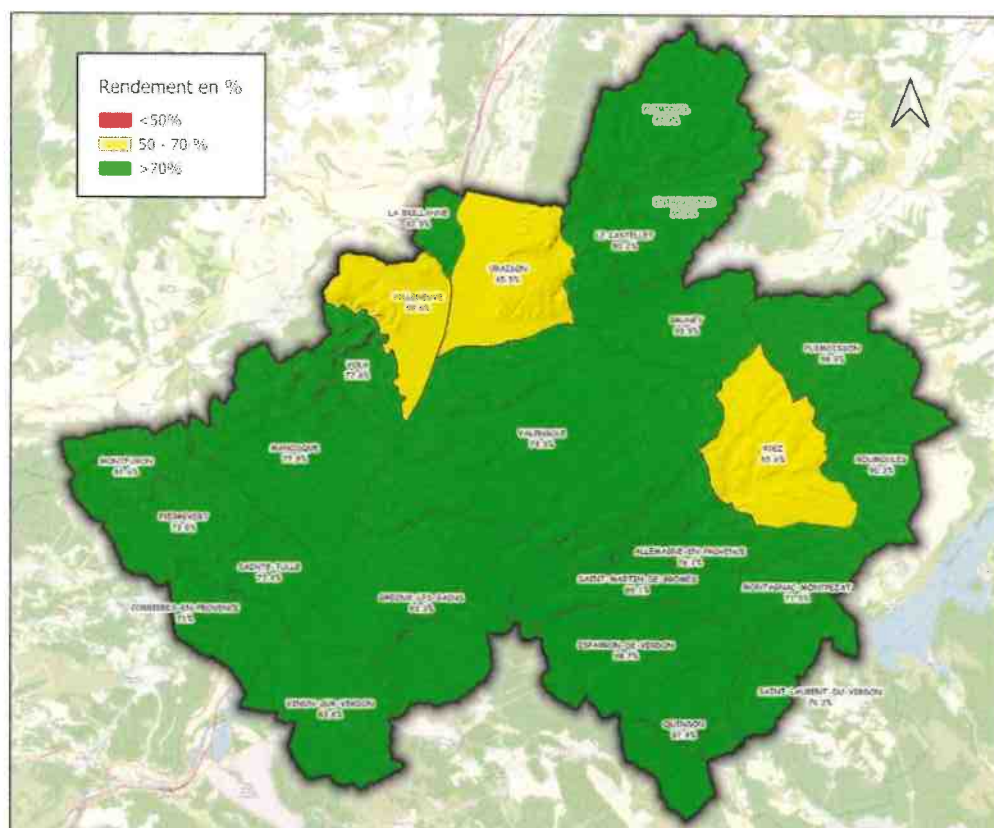
250 fuites réparées dont :

- 100 réparations sur canalisations
- 150 réparations sur branchements

Le rendement des réseaux est le rapport entre le volume consommé et le volume produit. Il s'exprime en pourcentage et met en évidence le volume perdu essentiellement suite à des casses de conduites, des fuites et des vols d'eau.

Pour ce premier exercice, l'objectif de maintenir le rendement consolidé à fin 2023 de DLVAgglo par les différents opérateurs (77,3%) est quasi tenu, l'objectif préfectoral des Alpes-de-Haute-Provence de 70% dépassé.

Les résultats individuels par commune sont détaillés dans cette carte :



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, cet indicateur traduit la volonté d'intervenir le plus rapidement possible pour la réparation de fuites signalées ou détectées.

3,8 est le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées consolidé sur le périmètre de la Régie.

Indicateur Sispea P151.1

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

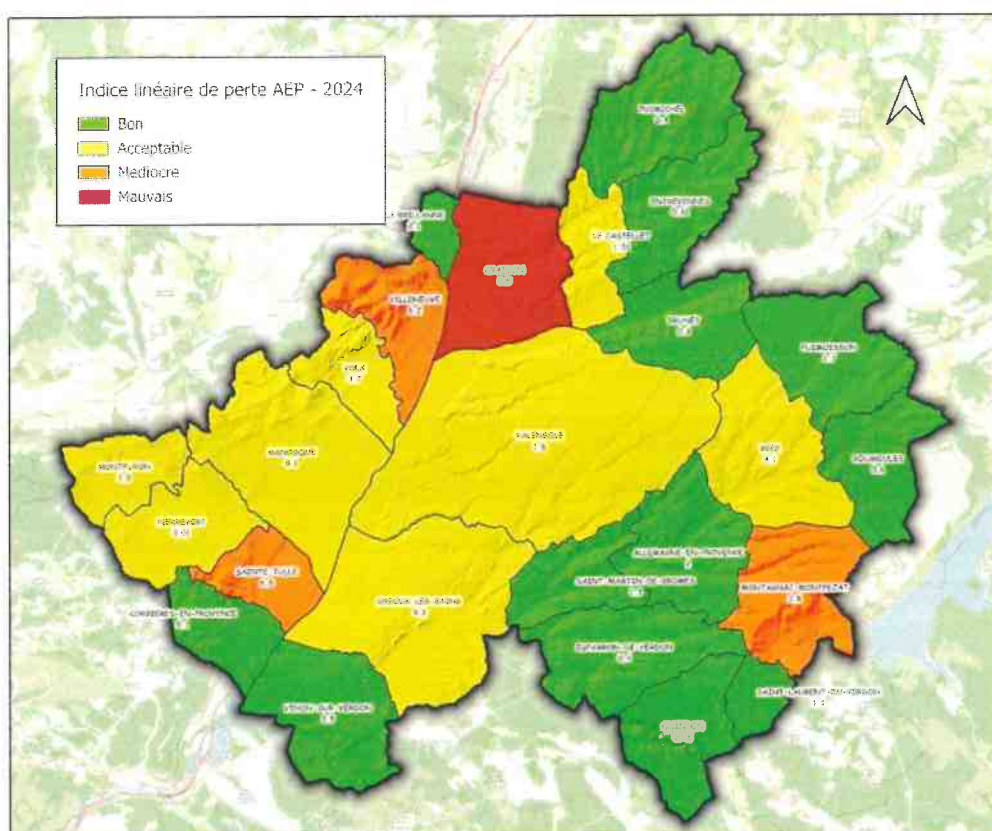
4,46 m³/km/j est l'indice linéaire de pertes consolidé sur le périmètre de la Régie.

Indicateur Sispea P106.3

En fonction de la densité linéaire d'abonnés, l'indice linéaire de perte est qualifié de bon, acceptable, médiocre ou mauvais, selon le tableau suivant :

Type densité linéaire	Rural	Intermédiaire	Urbain
Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	$1,5 \leq \text{ILP} < 2,5$	$3 \leq \text{ILP} < 5$	$7 \leq \text{ILP} < 10$
Médiocre	$2,5 \leq \text{ILP} \leq 4$	$5 \leq \text{ILP} \leq 8$	$10 \leq \text{ILP} \leq 15$
Mauvais	$4 < \text{ILP}$	$8 < \text{ILP}$	$15 < \text{ILP}$

Les résultats individuels par commune sont détaillés dans cette carte :



LE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

0,36% est le taux de renouvellement des réseaux consolidé sur le périmètre de la Régie.

Indicateur Sispea P107.2

Les travaux sur les réseaux répondent aux besoins de renouvellement ou de renforcement des canalisations afin de maintenir un patrimoine en bon état.

La programmation des travaux se fait en croisant l'analyse de la cartographie des fuites, l'âge des réseaux, leurs matériaux constitutifs, mais également les programmes de réfection de voiries ou d'aménagements communaux.

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable intercommunal lancé en 2023 sur l'ensemble des communes de DLVAgglo, sera livré mi 2025, il permettra par l'outil de modélisation hydraulique des réseaux, d'ajouter les composantes pressions, risques CVM, vitesses d'écoulement, etc... dans la programmation des renouvellements de réseaux.

Les chantiers 2024 de renouvellement ont été les suivants :

Commune	Rue / Secteur	Linéaire (en mètres)
Esparron	Rue de la Perrière	65
	Grangeonne	80
Gréoux-Les-Bains	Rue Arnaud de Trian et Vieil Horloge	170
Manosque	Axe Soubeyran	200
	Saunerie	
	Avenue du 1er mai	962
	Bd Pierre de Garridel	380
	Crématorium	270
	Montée des Chauvinets	280
Montagnac-Montpezat	Place de l'Horloge	113
Oraison	Rue Agnel	135
Pierrevert	Rue de la Bourgade	10
	Chemin du Golf	60
Puimoisson	Rue de l'Eglise	60
Riez	Place de la Colonne	190
Roumoules	Rue Cayoni	120
St-Martin	Montée du Château	50
Sainte-Tulle	Refoulement Pont EDF	140
Valensole	Rue Jules Ferry	100
Villeneuve	Lotissement le Cade	124
	La Tuilisse	100
Vinon	Maillage St-André	10
	TOTAL	3,6 km



Esparron – Rue de la Perrière



Manosque – Avenue du 1^{er} mai

5- LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

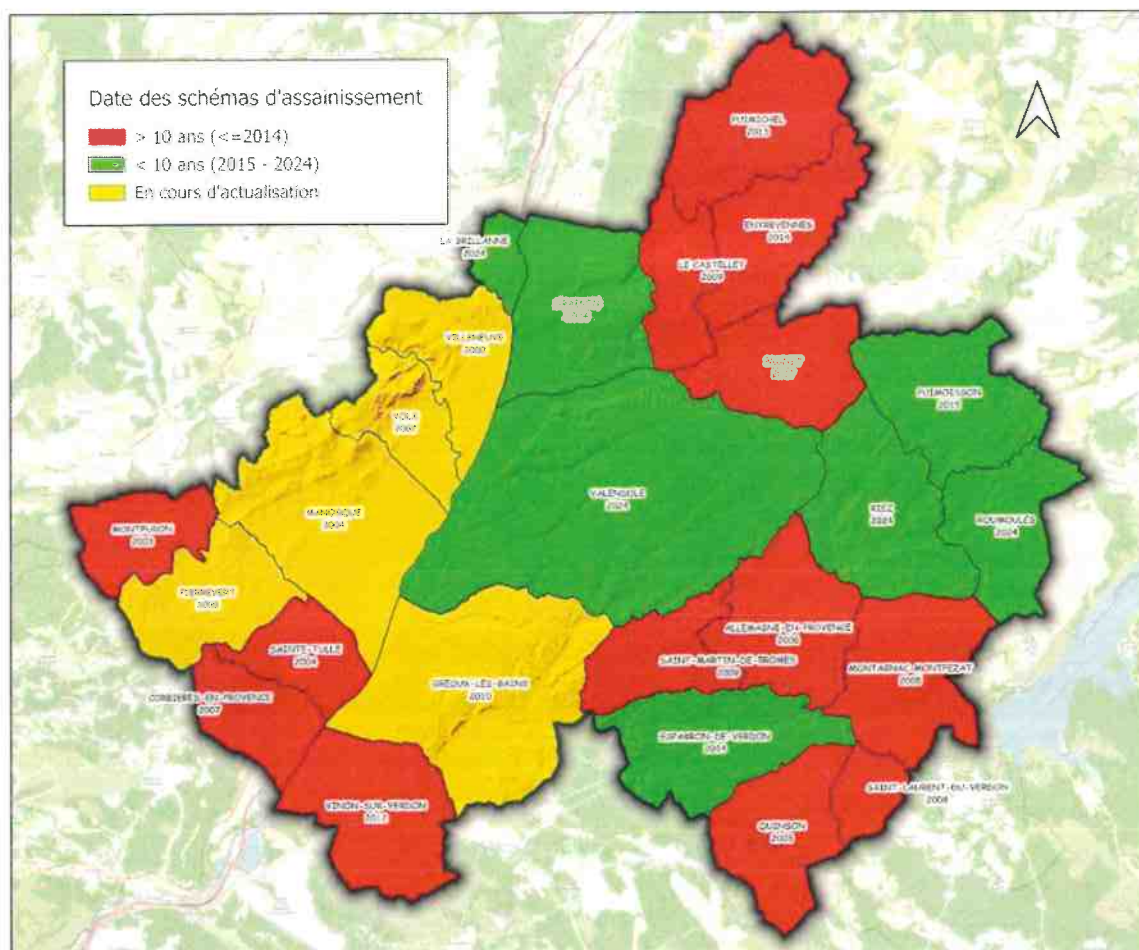
LA MISE A JOUR DES SDA DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT

Les unités de traitement des eaux usées et les réseaux de collecte associés forment les « systèmes d'assainissement » au sens réglementaire.

Par exemple, le système d'assainissement de Manosque comprend :

- La station d'épuration de Manosque,
- Les réseaux de collecte de Manosque et Pierrevert, dont la totalité des effluents collectés sont traités en Step de Manosque.

Les Schémas Directeur d'Assainissement (SDA) sont donc menés par système d'assainissement, à fin 2024 l'avancement des mises à jour est le suivant :



LA COLLECTE

CONNAITRE NOTRE PATRIMOINE

La connaissance du patrimoine enterré est primordiale pour orienter la politique de renouvellement du réseau.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement, calculé sur 120 points, rend compte de l'existence du descriptif détaillé des réseaux défini par le décret du 27 janvier 2012 (linéaire par tronçon, diamètre, matériaux, date ou période de pose, etc...). L'indice doit être au minimum à 40 points pour considérer que le descriptif existe.

505 km de réseaux d'assainissement (hors raccordements)

47 postes de relevage

77,61 sur 120, est l'ICGP consolidé sur le périmètre de la Régie.

Indicateur Sispea P202.2b

PONTS NOIRS DU RÉSEAU DE COLLECTE

6,5 est le taux de points noirs du réseau consolidé sur le périmètre de la Régie.

Indicateur Sispea P252.2

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes pour 100 km de réseau.

TAUX DE DÉBORDEMENT

L'indicateur mesure un nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisances, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisations est divisé par le nombre d'habitants desservis.

0,13 est le taux de débordement du réseau consolidé sur le périmètre de la Régie.

Indicateur Sispea P251.1

ENTRETIEN DU RÉSEAU DE COLLECTE 2024

310 interventions de débouchage

366 nettoyages de postes de relevage

10,3 km de curage préventif

LE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX DE COLLECTE

0,31% est le taux de renouvellement des réseaux consolidé sur le périmètre de la Régie.

Indicateur Sispea P253.2

Les travaux sur les réseaux répondent aux besoins de renouvellement des canalisations afin de maintenir un patrimoine en bon état.

La programmation des travaux se fait en croisant l'analyse de la cartographie des obturations, l'âge des réseaux, leurs matériaux constitutifs, mais également les programmes de réfection de voiries ou d'aménagements communaux.

Les chantiers 2024 de renouvellement ont été les suivants :

Commune	Rue / Secteur	Linéaire (en mètres)
Esparron	Rue de la Perrière	72
Gréoux-Les-Bains	Rue Arnaud de Trian et Vieil Horloge	114
Manosque	Axe Soubeyran Saunerie	200
Montagnac-Montpezat	Place de l'Horloge	80
Puimoisson	Rue de l'Eglise	70
Riez	Place de la Colonne	150
Roumoules	Rue Cayoni	140
St-Martin	Montée du Château	50
Villeneuve	Lotissement le Cade	130
	La Tuilisse	106
TOTAL		1 ,1 km



Montagnac – Place de l'Horloge



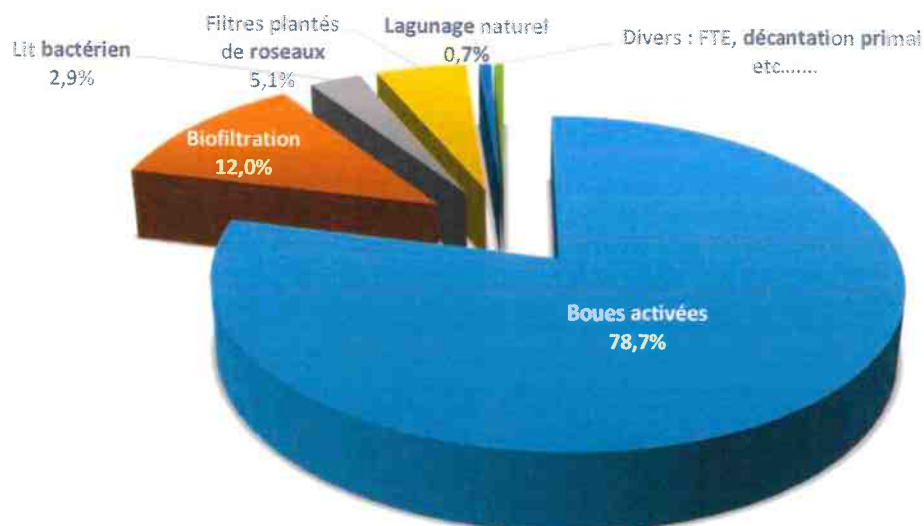
Riez – Place de la Colonne

LE TRAITEMENT

A fin 2024, la Régie exploitait 27 stations d'épuration :

Commune	Step	Date de mise en service	Type de traitement	Capacité en EH
Allemagne en Provence	Village	octobre-15	Filtres plantés de roseaux	990
Brunet	Village	janvier-16	Filtres plantés de roseaux	200
	Julienne	janvier-16	Filtre à sable vertical	25
Corbières	Village	janvier-91	Lit bactérien forte charge	1 167
Entrevennes	Village	1962	Décantation primaire	50
Esparron de Verdon	Village	mai-11	Filtres plantés de roseaux	1 800
	Albosc	1973	Lit bactérien faible charge	72
Gréoux-Les-Bains	Village	1987	Biofiltration	13 500
La Brillanne	Village	janvier-88	Lit bactérien forte charge	1 350
Le Castellet	Village	1995	Lagunage naturel	450
Manosque	Saint-Maurice	1998 / 2016	Boues activées - Aération prolongée	54 000
Montagnac-Montpezat	Montagnac	novembre-09	Filtres plantés de roseaux	800
	Montpezat	1997	Boues activées - Aération prolongée + lagunage	1 000
Montfuron	Village	septembre-06	Filtres plantés de roseaux	250
Oraison	Village	mai-11	Boues activées - Aération prolongée	9 700
Puimichel	Village	1990	Lagunage naturel	360
Puimoisson	Village	1974	Boues activées - Aération prolongée	1 083
Quinson	Village	décembre-11	Filtres plantés de roseaux	1 500
Riez	Village	1997	Boues activées - Aération prolongée	5 000
Saint-Laurent du Verdon	Village	2024	Filtres plantés de roseaux	190
Saint-Martin de Brômes	Village	1993	Lit bactérien forte charge	717
Sainte-Tulle	Moulins	1974	Boues activées - Aération prolongée	2 700
	Jourdanes	2000	Boues activées - Aération prolongée	1 900
Valensole	Village	1991	Boues activées - Aération prolongée	2 500
	Chabrandes	2000	Fosse toutes eaux, infiltration	550
	Val d'Asse	2012	Filtres plantés de roseaux	50
Villeneuve / Volx	Intercommunale	juillet-14	Boues activées - Dénitrification déphosphatation	11 000

Les stations utilisant le process boues activées représentent plus de $\frac{3}{4}$ du parc en capacité de traitement :



LE BILAN VOLUME / CHARGE DE TRAITEMENT DES STATIONS > 2 000 EH

En 2024, sur les plus grosses stations (de capacité supérieure à 2 000 EH), environ **3,4 millions de m³** d'eaux usées ont été assainis, correspondant à une charge organique traitée de **1 157 tonnes de DBO₅** (demande biochimique en oxygène sur 5 jours).

Commune	Step	Capacité en EH	Volumes traités 2024 (m ³)	DBO ₅ traités 2024 (kg/an)
Gréoux-Les-Bains	Village	13 500	415 744	113 261
Manosque	Saint-Maurice	54 000	1 676 869	592 076
Oraison	Village	9 700	357 046	139 279
Riez	Village	5 000	166 075	43 058
Sainte-Tulle	Moulins	2 700	117 336	37 118
Valensole	Village	2 500	138 149	47 911
Villeneuve / Volx	Intercommunale	11 000	308 940	107 631
TOTAL		98 400	3 406 716	1 157 249

LES BILANS ÉPURATOIRES DES STATIONS > 2 000 EH

Commune	Step	Nb de bilans à réaliser en 2024	Nb de bilans conformes 2024	Nb bilans non conformes autorisés par AP	Conformité 2024
Gréoux-Les-Bains	Village	24	21	3	87,5%
Manosque	Saint-Maurice	104	101	3	97,1%
Oraison	Village	12	12	2	100%
Riez	Village	12	12	2	100%
Sainte-Tulle	Moulins	12	12	2	100%
Valensole	Village	12	11	1	91,7%
Villeneuve / Volx	Nouvelle	24	21	3	87,5%

95,5% est le taux de conformité des Steps > 2 000 EH aux arrêtés locaux, consolidé sur le périmètre de la Régie.
Indicateur Sispea P254.3

LES BOUES EVACUÉES

En 2024, la quantité de boues produites et évacuées des stations d'épuration représente **1 080 tonnes** de matières sèches (TMS).

99,7%(*) est le taux de boues évacuées selon une filière conforme, consolidé sur le périmètre de la Régie.
Indicateur Sispea P206.3

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les 2 conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon son type et sa taille.

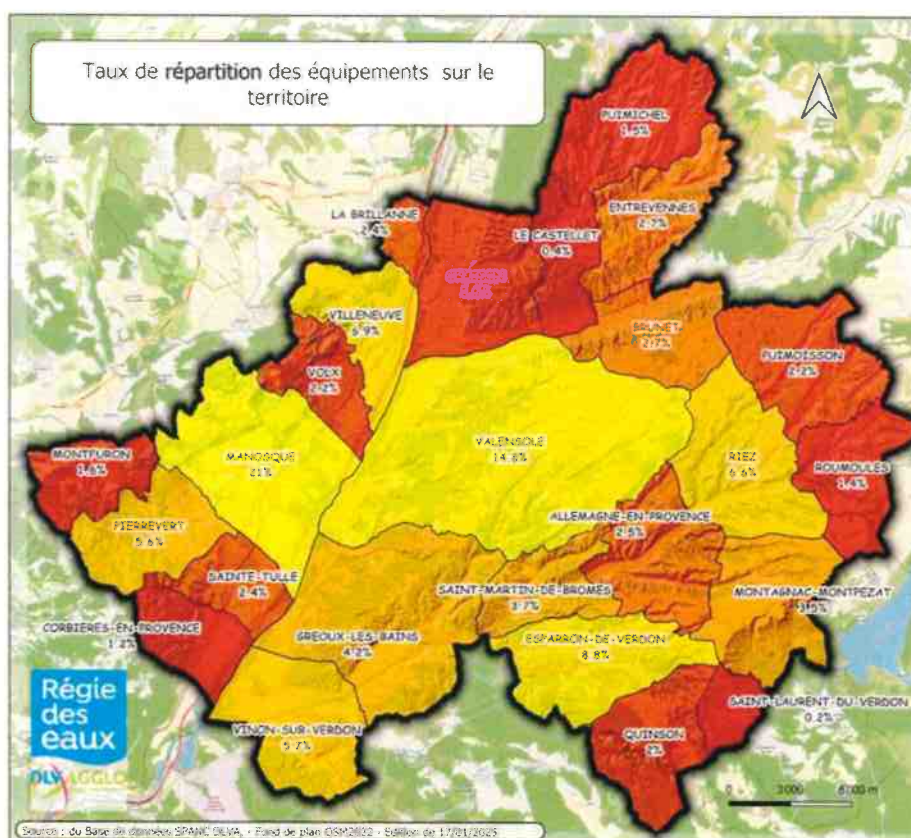
(*) L'ensemble des boues ont été évacuées au centre de compostage de Manosque, hormis 3,4 TMS des boues de Puimoisson et Montpezat évacuées sur la Step de Riez.

6- LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Contrôler la performance des installations d'assainissement collectif

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) a parmi ses missions :

- Vérifier la conformité réglementaire et l'absence d'impact sanitaire ou environnemental (périodicité 8 ans),
- Contrôler dès la conception le respect des réglementations pour les constructions neuves ou les réhabilitations,
- Contrôler les installations pour les ventes de bien (document de moins de 3 ans obligatoire).



2 778

c'est le nombre d'installations individuelles recensées à fin 2024 sur le territoire de DLVAgglo

344

C'est le nombre de contrôles réalisés par le service en 2024, réparti en :

- **214** contrôles périodique de bon fonctionnement,
- **30** contrôles de vente,
- **58** contrôles de conception,
- **42** contrôles d'exécution.

TAUX DE CONFORMITÉ A FIN 2024

	Nombre d'installations	Nombre d'installations contrôlées conformes VP 166	Installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé ou l'environnement VP 267	Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (2013) VP 167	TAUX DE CONFORMITE P 301.3
ALLEMAGNE EN PROVENCE	66	28	25	63	84%
BRUNET	66	31	28	66	89%
CORBIERES	31	13	14	31	87%
ENTREVENNES	66	20	32	66	79%
ESPARRON DE VERDON	244	116	82	220	90%
GREOUX LES BAINS	104	54	37	104	88%
LA BRILLANNE	59	41	16	59	97%
LE CASTELLET	11	2	8	11	91%
MANOSQUE	529	229	272	523	96%
MONTAGNAC - MONTPEZAT	89	35	36	86	83%
MONTFURON	39	16	14	39	77%
ORAISON	39	16	13	39	74%
PIERREVERT	141	61	60	140	86%
PUIMICHEL	38	11	18	38	76%
PUIMOISSON	79	21	30	56	91%
QUINSON	52	23	22	49	92%
RIEZ	180	47	71	164	72%
ROUMOULES	44	16	15	36	86%
SAINT LAURENT DU VERDON	6	2	3	6	83%
SAINT MARTIN DE BROMES	60	28	19	60	78%
SAINTE TULLE	92	34	39	92	79%
VALENSOLE	371	157	143	368	82%
VILLENEUVE	173	93	67	172	93%
VINON SUR VERDON	144	68	64	141	94%
VOLX	55	33	20	55	96%
TOTAL	2 778	1 195	1 148	2 684	87%

165 € TTC

c'est le prix d'un contrôle périodique de bon fonctionnement pour une installation de moins de 20 EH (périodicité 8 ans)

7- LES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS

BUDGET EAU POTABLE

DÉPENSES D'EXPLOITATION

Pour ce 1^{er} exercice, les dépenses d'exploitation s'élèvent à **8,7 M€** dont **973 000 €** de redevances Agence de l'Eau.

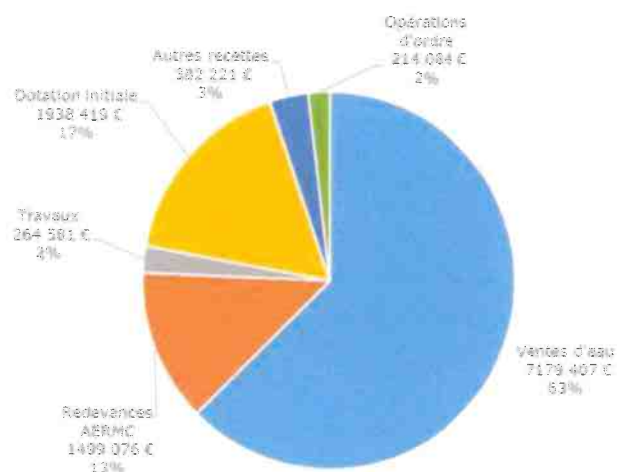
RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes d'exploitation s'élèvent à **11,5 M€** dont **1,5 M€** de redevances Agence de l'Eau.

1,1 M€ d'épargne nette

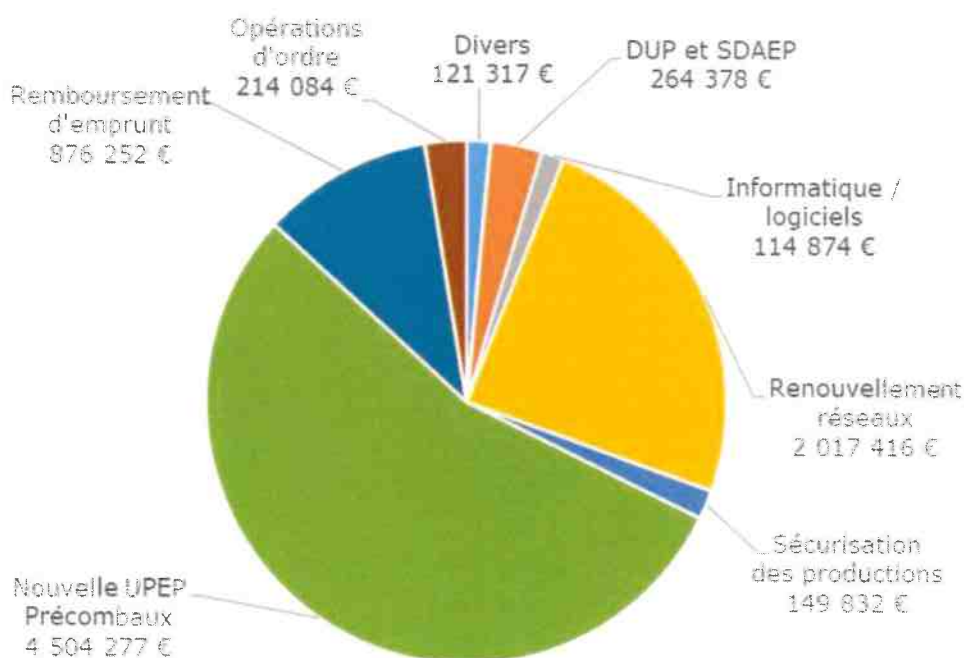
7,9 ans est la durée d'extinction de la dette

DÉCOMPOSITION DES RECETTES



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour ce 1^{er} exercice, les dépenses d'investissement s'élèvent à **8,3 M€**.



BUDGET ASSAINISSEMENT

DÉPENSES D'EXPLOITATION

Pour ce 1^{er} exercice, les dépenses d'exploitation s'élèvent à **6,1 M€**.

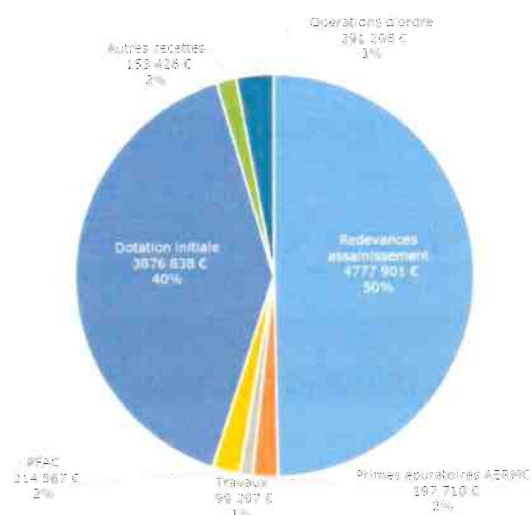
RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes d'exploitation s'élèvent à **9,6 M€**.

353 k€ d'épargne nette

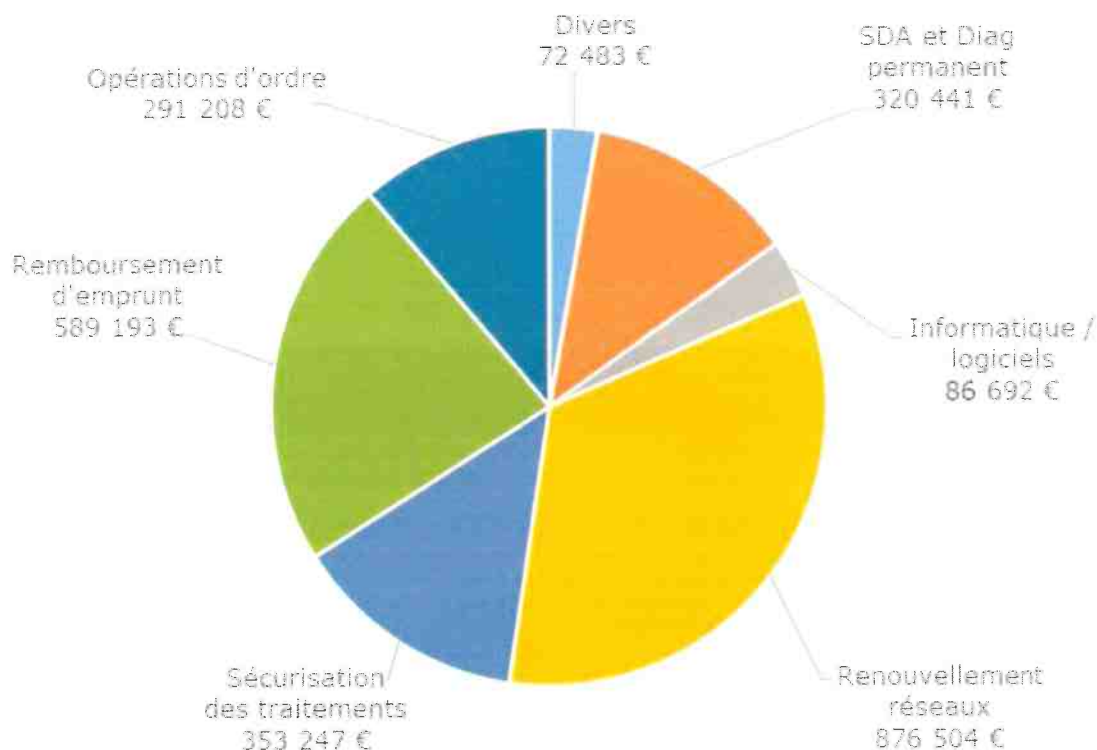
6,6 ans est la durée d'extinction de la dette

DÉCOMPOSITION DES RECETTES



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour ce 1^{er} exercice, les dépenses d'investissement s'élèvent à **2,6 M€**.



8- LES PROJETS STRUCTURANTS

EN EAU POTABLE

UPEP DE PRÉCOMBAUX

En 2024, le chantier de l'usine intercommunale de production d'eau potable de Précombaux à Manosque s'est poursuivi, les premiers m³ produits par ce nouvel outil devraient être mis en distribution en juin 2025.



A la mise en service de l'usine, les communes desservies seront : Corbières-en-Provence, Manosque, Montfuron, Pierrevet, Sainte-Tulle.

Puis après création des interconnexions :

- 2026 : Volx,
- 2027 : Villeneuve,
- 2028 : La Brillanne,
- 2029 : Oraison, Entrevennes, Le Castellet, Puimichel.

SDAEP INTERCOMMUNAL

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable intercommunal lancé en 2023 sur l'ensemble des communes de DLVAgglo, sera livré mi 2025.

Il permettra de consolider le plan pluriannuel d'investissements avec une vision stratégique sur les besoins du territoire évalués à 10 ans.

EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

POURSUITE DE LA MISE A JOUR DES SDA

Au même titre que pour l'eau potable, les schémas directeurs d'assainissement doivent être actualisés pour tenir compte de l'évolution du territoire.

En 2024 :

- ceux de La Brillanne, Oraison, Riez-Roumoules et Valensole ont été livrés,
- Gréoux, Manosque-Pierrevert et Villeneuve-Volx ont démarré.

NOUVELLE STATION D'ÉPURATION DE SAINT-LAURENT DU VERDON

Elle a été mise en service en 2024 :



LES PROCHAINS PROJETS DE STATIONS D'ÉPURATION

ENTREVENNES

Projet de filtre planté de roseaux, le démarrage des travaux est prévu à l'automne 2025.



VALENSOLE

Projet de boues activées, le démarrage des travaux est prévu en 2026.



GRÉOUX LES BAINS

Une fois l'opération de travaux Valensole lancée, les études de projet de la reconstruction de la Step de Gréoux entreront en phase production.

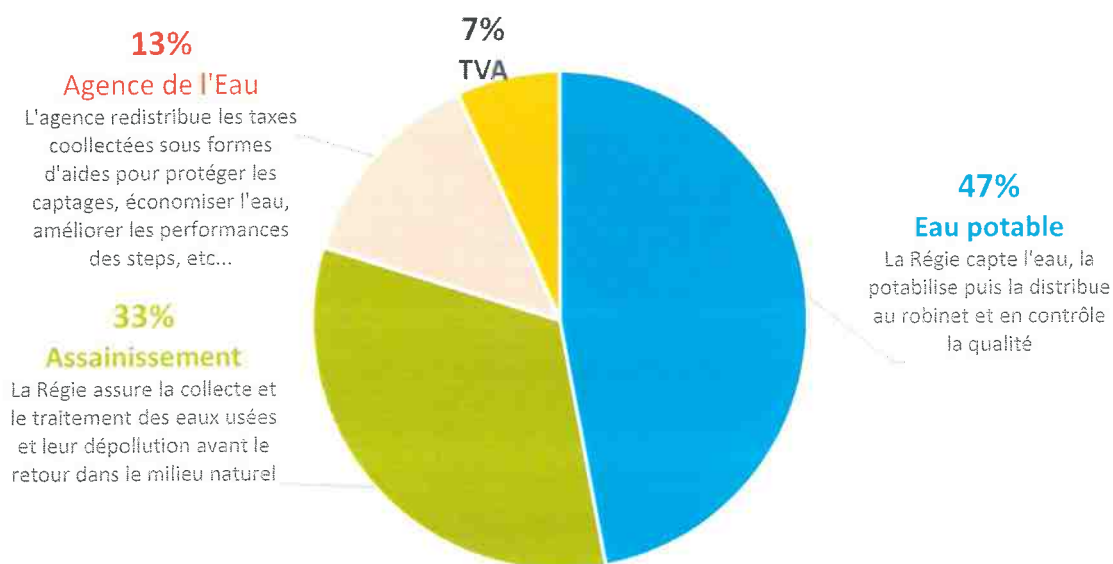
9- LA TARIFICATION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Pour une consommation annuelle de 120 m³ en eau et assainissement collectif, le tarif consolidé sur le périmètre de la Régie des Eaux s'est établi en **2024 à 3,85 € TTC le m³**.

Prix moyen en France (strate de population de 50 000 à 100 000 habitants)

4,85 € TTC le m³

Pour une facture annuelle de **462 € TTC**, la décomposition est la suivante :



Le Conseil d'Administration a délibéré en décembre 2024 sur les tarifs applicables au **1^{er} janvier 2025**, l'application pour une consommation annuelle de 120 m³ eau et assainissement est la suivante :

Commune	2024	2025	Evolution 2024 / 2025	Tarif 2025 ramené au m ³
Gréoux-les-Bains / Manosque	428,95 €	438,38 €	+ 2,2%	3,65 €
Pierrevert	435,60 €	445,19 €	+ 2,2%	3,71 €
Valensole	485,42 €	491,08 €	+ 1,2%	4,09 €
Vinon –sur-Verdon	533,11 € ⁽¹⁾	532,92 €	0 %	4,44 €
Toutes les autres communes	492,15 €	497,94 €	+ 1,2%	4,15 €
Moyenne nationale pour une population entre 50 000 et 100 000 habitants	582,00 €, soit 4,85 €/m³			

(1) : le tarif 2024 de Vinon comprend la part assainissement du délégataire Suez.

Le tarif consolidé (moyenne pondérée par la population desservie) sur le périmètre de la Régie des Eaux sera en 2025 à 3,93 € TTC le m³.

10- LE BILAN DE NOS INDICATEURS

INDICATEURS EAU POTABLE

		2023		2024
		Valeur indicateur DLVAgglo consolidé	Moyenne nationale (*)	Valeur Régie des Eaux DLVAgglo
(*) : pour une population de 50 000 à 100 000 habitants (donnée Sispea)				
Indicateurs descriptifs des services				
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	75 031	Sans objet	75 135
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 1 ^{er} janvier N+1	2,25 €	2,39 €	2,41 €
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2 jours ouvrés (1 jour à Gréoux / Manosque / Pierrevert)	Sans objet	2 jours ouvrés
Indicateurs de performance				
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	99,97%	99,18%	99,96%
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	99,27%	97,44%	100%
P103.2b	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (sur 120)	110,72	106,31	114,66
P104.3	Rendement du réseau de distribution	77,3%	82,6%	76,7%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/jour)	4,8	3,9	4,6
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/jour)	4,4	3,6	4,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,43%	0,74%	0,36%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	66,4%	78,9%	66,4%
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,0123 €/m3	0,0100 €/m3	0,0014 €/m3
P151.1	Fréquence des interruptions de service non programmées (nombre / millier d'abonnés)	5,8	2,6	3,8
P152.1	Taux de respect du délai contractuel d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	93,5%	97,9%	87,9%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité budget régie	10,5 ans	3,2 ans	7,9 ans
	Durée d'extinction de la dette de la collectivité budget affermage	2,4 ans		
P154.0	Taux d'impayés au 31/12/N sur les factures d'eau de l'année précédente	5,96% ⁽¹⁾	2,86%	Non mesurable (1 ^{er} exercice)
P155.1	Taux de réclamations (nombre / millier d'abonnés)	0,72	3,13	1,04

(1) : valeur régie historique uniquement, les délégataires n'ayant pas transmis la donnée en 2023

INDICATEURS ASSAINISSEMENT COLLECTIF

		2023		2024
		Valeur indicateur DLVAgglo consolidé	Moyenne nationale (*)	Valeur Régie des Eaux DLVAgglo
(*) : pour une population de 50 000 à 100 000 habitants (donnée Sispea)				
Indicateurs descriptifs des services				
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	69 400	Sans objet	75 135
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	14	Sans objet	15
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	1 146 TMS	Sans objet	1 079 TMS
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 1 ^{er} janvier N+1	1,63 €	2,46 €	1,52 €
Indicateurs de performance				
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Non mesurable	86,3%	Non mesurable
P202.2b	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (sur 120)	68,76	75,13	77,61
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	93,5%	88,2%	Avis Police Eau non reçu
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	99,6%	92,1%	Avis Police Eau non reçu
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	80,0%	88,4%	Avis Police Eau non reçu
P206.3	Boues évacuées selon des filières conformes	99,7%	99,7%	99,7%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,0079 €/m3	0,0100 €/m3	0,0016 €/m3
P251.1	Fréquence des débordements d'effluents chez les usagers (nombre / millier d'abonnés)	0,09	0,06	0,13
P252.2	Points de curage fréquents du réseau (nombre / 100 km)	6,9	5,5	6,5
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,34%	0,47%	0,31%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	97,3%	97,9%	95,5%
P255.3	Connaissance des rejets au milieu naturel (sur 120)	52,2	92,8	93,5
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité budget régie	12,5 ans	4,7 ans	6,6 ans
	Durée d'extinction de la dette de la collectivité budget affermage	2,2 ans		
P257.0	Taux d'impayés au 31/12/N sur les factures d'assainissement de l'année précédente	9,29% ⁽¹⁾	3,10%	Non mesurable (1 ^{er} exercice)
P258.1	Taux de réclamations (nombre / millier d'abonnés)	0,45	1,49	0,54

(1) : valeur régie historique uniquement, les délégataires n'ayant pas transmis la donnée en 2023